

Que penser des syndics de copropriétés en ligne

Vous avez certainement vu sur internet des sites qui proposent de gérer votre copropriété à distance. Le site offre tous les services administratifs, juridiques et comptables.



Syndic de copropriété en ligne

Le syndic ne se déplace jamais sur la copropriété, ne vient jamais aux assemblées générales et encore moins aux réunions des conseils syndicaux.

Que faut-il en penser ?

Tout d'abord cette offre de service de syndic en-ligne s'adresse aux petites copropriétés (maxi 50 lots) ensuite, il faut que les copropriétaires s'entendent bien entre eux car le syndic ne pourra pas être arbitre lors des assemblées générales ni tranché un différent sur place. Alors si tout va bien pourquoi ne pas être syndic bénévole alors ? Tout simplement parce que la responsabilité du syndic professionnel ou bénévole est la même. Un bénévole prend la responsabilité financière et juridique dans la gestion de la copropriété et ce n'est pas une mince affaire. Quid des questions juridiques, comptables ou techniques ? Il reste donc au syndic bénévole s'il ne veut pas prendre trop de risque de se faire assister par une association comme l'ARC (association des responsables de copropriétés) mais cela à un coût et l'ARC ne sera pas le syndic et donc pas responsable.



Syndic de copropriété en ligne

En résumé, si vous vous entendez bien entre copropriétaires et que vous voulez faire des économies faites appel à syndic en ligne en ayant à l'esprit qu'il ne pourra pas vous aider sur les dossiers conflictuel. Si vous avez des contentieux présents ou à venir, prenez un syndic professionnel de proximité. Le site www.123-syndic.fr pourra vous aider dans vos démarches pour trouver le bon syndic professionnel. Notez aussi que l'écart de prix n'est aussi important entre les sites en-ligne et les syndicats de proximité.